



Fientes oiseaux ont dégradées carrosserie auto

Par **Angelique6019**, le **30/08/2018** à **14:11**

Bonjour,
je suis partie en vacances et j'ai retrouvé à mon retour ma carrosserie endommagée probablement par des fientes d'oiseaux. Voiture garée sur parking public ouvert non privatif non privé.

Après avoir nettoyé mon véhicule, j'ai constaté les dégâts et vu mon concessionnaire car cette voiture est neuve de 2017 et a 5000 Km. Compte tenu que c'est un élément extérieur qui a endommagé la carrosserie, la garantie peinture constructeur semble ne pas fonctionner.

Donc, un devis a été établi par le concessionnaire (3150 euros) et j'ai fait une déclaration sinistre à mon assureur en expliquant la situation. Suis assurée en tous risques, dommages tous accidents sans franchise. et pas seulement dommage collision.

Mon assureur ne sait pas si je vais être prise en charge étant donné que ce n'est pas un accident ni un vandalisme causé par une personne physique, même en étant assurée "tous risques accident"

Pouvez-vous m'apporter des points de réglementation à ce sujet svp merci.

Par **Visiteur**, le **30/08/2018** à **14:18**

Bonjour

Il est vrai que ce genre de chose n'est pas, en général, pris en charge.

Par **chaber**, le **30/08/2018** à **14:22**

bonjour

Relisez vos conditions générales: "nous garantissons les dommages accidentels"

Les fientes d'oiseaux ne sont pas un accident, ni un acte de vandalisme, ni une catastrophe naturelle.

A moins que la commune ait été classée "catastrophe naturelle" pour ces fientes